

# EXPRESSIONS CGT SUR L'ASSURANCE MALADIE

## Les exonérations de cotisations sociales plombent la Sécurité sociale

Déclaration des administrateurs Cgt de l'ACOSS

Le bilan des cotisations sociales exonérées en faveur du Patronat pour l'année 2006 est très préoccupant. En effet, ce qui est appelé « des aides pour l'emploi » en faveur des employeurs, atteint la somme de 23,9 milliards d'euros (156 milliards de F), soit près de 10% des cotisations perçues par les Urssaf. Mais en rapportant les exonérations aux seules cotisations patronales du secteur privé, leur part est alors de 19,5%. 21,6 milliards sont compensés par le budget de l'Etat, c'est-à-dire que **les employeurs transfèrent leurs obligations sociales directement sur les contribuables.**

**Le manque à gagner pour les comptes de la Sécurité sociale est de 2,3 milliards d'euros**, une somme considérable compte tenu de la conjoncture. On comprend mieux les projets actuels de fusion des lois de Finances de l'Etat et de financement de la Sécurité sociale à la lumière de ce constat. Les cartes seraient ainsi brouillées et les partenaires sociaux, comme les citoyens, n'auraient plus de visibilité sur les budgets propres de la Sécurité sociale.

Après une évolution de plus 4,7 % enregistrée en 2005, ces exonérations ont augmenté de 13,5 % en 2006 et c'est le dispositif « FILLON » qui explique quasi intégralement cette évolution conséquente des exonérations, selon les études de l'Acoss, la Caisse nationale des Urssaf. Le montant exonéré « FILLON » est maximal pour un Smic. Un tiers des exonérations sont relatives à un salaire inférieur à 1,1 Smic qui concerne 12 % des salariés. Quasiment la moitié du montant exonéré est générée par un salaire compris entre 1,1 et 1,3 Smic qui concerne 20 % des salariés. Au-delà de 1,6 Smic, soit 42 % des salariés et 58 % de la masse salariale, l'employeur ne bénéficie plus d'exonération.

L'Acoss constate également que plus l'établissement est petit, plus le taux d'exonération est élevé compte tenu de la faiblesse des salaires moyens versés par ces établissements. La construction, le commerce, l'agriculture et les services aux particuliers sont particulièrement concernés. Ainsi l'emploi à domicile concentre 1,6 milliard d'euros d'exonérations de cotisations auxquelles il faut ajouter des allègements fiscaux conséquents.

**Cette situation est malsaine et préjudiciable pour les comptes sociaux, pour le budget de l'Etat, elle encourage l'emploi précaire et sous payé.**

La Cgt propose depuis longtemps une réforme du financement de la Sécurité sociale qui soit juste socialement et efficace économiquement ainsi que des mesures en faveur de l'emploi stable et bien rémunéré. Il est urgent de tourner le dos à des politiques publiques coûteuses, inadéquates pour solutionner les problèmes posés.

## Assurance maladie : nouveaux dangers pour les assurés

**Il n'y a de solutions pérennes pour l'Assurance maladie, pour les assurés que dans un autre financement de la Sécurité sociale répondant aux besoins de la population, tant en terme de prévention que de qualité des soins, de renforcement du Service Public hospitalier**

Le Comité d'alerte institué par la réforme Douste-Blazy du 13 août 2004 vient de faire injonction à l'Assurance maladie de prendre des mesures rapides d'économies sur les dépenses de santé.

La Cgt n'a eu de cesse de dénoncer la gestion comptable de l'Assurance maladie, gestion en totale rupture avec la réponse aux besoins des assurés sociaux, le nécessaire développement de l'hôpital, sa modernisation et les moyens qui lui sont nécessaires à l'exercice d'un service public renforcé.

**La réforme de 2004 attaquait frontalement les fondements mêmes de la Sécurité sociale : égalité d'accès à des soins de qualité, solidarité, universalité.**

**Les restes à charge multiples, le déremboursement des médicaments, l'augmentation des complémentaires ont eu pour effet d'éloigner un nombre grandissant de nos concitoyens de l'accès aux soins.**

Le Comité d'alerte, dans son rapport du 29 mai 2007, fustige l'augmentation des indemnités journalières (dues à un accroissement des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment dans les petites entreprises) et à une période (janvier et février) d'épidémie grippale. **Cette approche est inacceptable.**

L'augmentation des tarifs médicaux vient aussi en bonne place dans l'analyse de ce comité.

Ce sont donc de nouvelles mesures contre les assurés et les personnels de santé qui sont envisagées.

**La mise en place des 4 franchises annoncées par le Président de la République est confirmée par le ministre de la Santé. Ces franchises touchant les consultations, la pharmacie, les analyses et l'hôpital ne seront pas remboursables, y compris par les complémentaires.**

Pour la Cgt, une telle mesure serait socialement injuste, économiquement inefficace et dangereuse pour la santé publique.

La réforme de 2004 a échoué.

**Il n'y a de solutions pérennes pour l'Assurance maladie, pour les assurés que dans un autre financement de la Sécurité sociale répondant aux besoins de la population, tant en terme de prévention que de qualité des soins, de renforcement du Service Public hospitalier.**